

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.(SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1852.)

BUDGET

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS,**POUR L'EXERCICE 1853.**
**NOTE PRÉLIMINAIRE.**

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements s'élève à 2,018,000 francs. La différence qu'il présente, comparativement à celui de l'exercice de 1852, et qui s'élève à 60,000 francs, provient : 1^o d'un supplément de crédit de 45,000 francs sur les non-valeurs concernant la contribution personnelle, lesquelles ont atteint, pour les cinq dernières années, une moyenne de 430,260 francs. Il est aisé de comprendre que le produit de cette contribution s'étant élevé progressivement d'année en année, les non-valeurs ont dû s'accroître dans une proportion analogue; 2^o de la demande d'un crédit destiné à couvrir les non-valeurs sur le droit de débit des tabacs. On l'évalue à 15,000 francs, chiffre égal à celui qui est porté au Budget pour le même droit sur les boissons distillées.



PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis
de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre
nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des
Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements est fixé,
pour l'exercice 1855, à la somme de *deux millions dix-huit mille*
francs (fr. 2,018,000), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1852.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE PREMIER.					
NON-VALEURS.					
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	510,000	"	848,000	
2	— — — — — personnelle	400,000	"		
3	— — — — — sur le droit de patente	80,000	"		
4	— — — — — sur les redevances des mines	18,000	"		
5	— — — — — sur le droit de débit des boissons alcooliques	15,000	"		
6	— — — — — des tabacs	15,000	"		
7	Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000	"		
CHAPITRE II.					
REMBOURSEMENTS.					
8	Contributions directes, douanes et accises.	Restitution de droits perçus abusivement.	28,000	"	1,170,000
9		Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie.	1,000	"	
10		Remboursement du péage sur l'Escaut .	800,000	"	
11	Enregistrement, domaines et forêts.	Restitution de droits, amendes, frais, etc., perçus abusivement en matière d'enre- gistrement, de domaines, etc. — Rem- boursement de fonds reconnus appar- tenir à des tiers.	250,000	"	
12		Trésor public. — Remboursements divers	1,000	"	
13	Postes. — Remboursement des postes aux offices étrangers	80,000	"		
14	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000	"		
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. fr.		2,018,000	"	2,018,000	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
de ce jour.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances;

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DES NON-VALEURS

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE PREMIER.		
NON-VALEURS.		
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	
2	— — — — — personnelle	
3	— sur le droit de patente	
4	— sur les redevances des mines	
5	— sur le droit de débit des boissons alcooliques.	
6	— — — — — des tabacs	
7	Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	
	TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
CHAPITRE II.		
REMBOURSEMENTS.		
8	Contributions directes, douanes et accises. {	Restitution de droits perçus abusivement.
9		Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie
10		Remboursement du péage sur l'Escaut
11	Enregistrement, et domaines. {	Restitution des droits, amendes, frais, etc., perçus abusivement en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Rembourse- ment de fonds reconnus appartenir à des tiers'
12		Trésor public. — Remboursements divers
13	Postes. — Remboursement des postes aux offices étrangers	
14	Déficit des comptes de l'État	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	
	TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	
Récapitulation.		
CHAPITRE I. Non-Valeurs		
— II. Remboursements		
TOTAUX. fr.		

ET DES REMBOURSEMENTS, POUR L'EXERCICE 1853.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1853.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1852.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
310,000	"	310,000	310,000	"	"	
400,000	"	400,000	355,000	45,000	"	
80,000	"	80,000	80,000	"	"	
18,000	"	18,000	18,000	"	"	
15,000	"	15,000	15,000	"	"	
15,000	"	15,000	"	15,000	"	
10,000	"	10,000	10,000	"	"	
848,000	"	848,000	788,000	60,000	"	
28,000	"	28,000	28,000	"	"	
1,000	"	1,000	1,000	"	"	
800,000	"	800,000	800,000	"	"	
250,000	"	250,000	250,000	"	"	
1,000	"	1,000	1,000	"	"	
80,000	"	80,000	80,000	"	"	
10,000	"	10,000	10,000	"	"	
1,170,000	"	1,170,000	1,170,000	"	"	
848,000	"	848,000	788,000	60,000	"	
1,170,000	"	1,170,000	1,170,000	"	"	
2,018,000	"	2,018,000	1,958,000	60,000	"	
AUGMENTATION.				60,000		